

Niet de l'UEL

L'UEL n'accepte pas l'accord bipartite.

MICHEL PETIT

L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) se sent placée devant le fait accompli. Elle n'a pas participé, et n'entérine donc pas les négociations récentes bipartites, entre le gouvernement et les syndicats.

L'UEL n'accepte pas l'accord sur le maintien, très partiel, de l'indexation automatique des salaires et pensions, un point sur lequel le Premier ministre Juncker a clairement dit qu'il ne serait pas remis en question.

Pas question donc d'un moratoire de deux ans exigé par le patronat. Pas question non plus de supprimer l'augmentation, prévue au 1er janvier prochain, du salaire social minimum.

L'UEL s'en prend à la réforme du système des soins de santé, repoussant l'idée d'augmenter les cotisations (plus 0,2%) de l'assurance maladie. Dans le même ordre d'idée, l'UEL s'oppose à l'augmentation de l'impôt de solidarité susceptible de passer, selon le projet du gouvernement, de 4 à 6%, alors qu'elle se limitera à 4% pour les particuliers. C'est que l'UEL craint pour la compétitivité des entreprises. Gouvernement et patronat devraient se revoir à la mi-octobre.